VENTES A L'ENCAN-

Spear & Escoffier. Spear & Escoffier.

PROPRIETE

Commerciale et Résidences DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET 706 BUE STE-ANNE, Formant l'enceignufe des rues Royale, et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE. No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Succession d'Emile B. Augard. No 51,621-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

TL sera vendu à l'enchère publique, MER-I CREDI, le 20 mai 1903, à midi, par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanseur, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 802 Peridio, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la parolase d'Oriéans, División B, daté le 16 avril 1903, pour le bompte de la succession ci-dessus, la propriété es-après décarte, à savoir—

Nos 909-913 RUE ST-LOUIS

Us certain let de terre situé dans le Danxième District de cette ville, dans l'îlet No 30, berné par les rues St Louis, Toniouse, Dauptine et Bourgegne, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue St Léouis, aur 60 pieds de profondaur, avec les bâtisses et améliorations qui a'y treuvent, désigné par les Nes comprenant une résidence deuble en brique, contenant trois chambres et une cuisine de chaque côté, aussi cl'erne, latrine, hydrant, avec corridor de chaque cêté. Loués 12 dollers chaque côté. Achetés de Mme M J. Allen, par acte de A. E. Bienvenu ascien setaire, daté le 22 avril 1872, ensegistre dans le livre des transferts 101, feite 266.

11 No 716 RUE DAUPHINE. Coin de la rue Oriéans.

Un certain lot de terre, situé dans le Beuxiè-ne District de cette ville, dans l'ilet Nu 73 borné par les rues Dauphine, Orléans, iBour-bou et St Pierre, lequoi lot mesurant en mesure française, 72 pieds de face à la rue Dauphine sur 31 pieds de profondour et façade à la rue Urléans, le tout plus ou moiss, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui a'v trouvent Un certain lot de terre, situé dans le Beuxie désigné par le No 716 rue Dauphine. Les désigné par le No 716 rue Dauphine. Les améliorations compresant la jolie résiden-ee en briques à trois étages, a ec res de chaussée, avec verands en fer ouvragé sur la façade entière et les côtés de chaoun des premier et deuxième étages, et contenant au rez de-chaussée tvois onambres: quatre elambres au premier étage, trois chambres au deuxière etage; aussi uue ouisins en briques à deux étages et rez-de-chausvée contigu. avec une chambre au rez de-chausvée et une enambre à chauun des étages auperieurs, escaliées dans la bétière de la cuisine, cour et resde-chaussée au visine, cour et resrez de-chausade teols chambres: quatre de chaussée pavés en pierres piates citerne, latrine, etc.. et portant le numéro municipal 716 rue Dauphine, formeut l'encognare de la rue Oriéans. Achetée de veuve E. H. Leh per acte de Jules F. Mounier, note re man, par acte de Juice F. Adams le livre dans le livre du bureau des transferts 127, folio 450.

III

Sont contigue et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annenciation sur 110 pieds de profendeur.

20 La moitié du lot No 2 et la moitié du lot No 6 dans l'ilet Mo 76, berné par les rues les les Anne. Lyon et Upperline, et mesurant chacun 15 pieds de profendeur, encemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, d'aignée par la lettre A et mesurant d'ap és en devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 14 avril 1903, 53 pieds 3 piuces 4 lignes de face à la rue set le bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues de lignes de profendeur et façade à la rue situé dans le bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues de lignes de profendeur de 70 pieds pur l'autre ligne de cêté de là se retressissant de 3 pieds aur une ligne courant vers la rue Ste Anne, delà 12 misés 7 reasses de la rue surent comme suit, à savoir: le lot No 1, de la 2 misés que de face à la rue face à la rue front consistent en un cettage de de consente et des de la consente et de la co Anne, une peremière profondeur de 70 pieds sur l'autre ligne de cété de là se retresaissant de 3 pieds aur une ligne courant vers la rue lète Anne, de là 12 pieds. 7 pouces sur une dennième profondeur à la ligne du fond et 50 pieds, 3 peuces. 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 50 pieds, 3 peuces. 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, 116 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue l'obsentium qui ay trouvent désigné par les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue lète Anne, et est cour posè du tout de la propriété achetée de Wm A. Karnaghan nar acte de Jules Meunier, potaire, daté le 7 août 1884, enregistré dans le buteau des transferts, livre 121, folio 72, et une portion de la propriété achetée de J. L. O. Essard, par acte d'Oscar D'ouet, ancier metaire, daté le 26 avril 1886, enregistre dans le cété du let No 3, et le lot No 3 et le lot Adeux étague en briques avec une joise véran-dah s'étaphant fout autour du second étag; e rez de chanasée écoupé par A. Hymel & . o e rez-de chanasse coupe par la minus a momme magnarin de moubirs. La partie su sérieure est divisée en deux corps de logis, me avec hall entrée par la %0 755 rus rus gale, et certenant hall sur le côté, 2 chambres à coucher salon et cusine; citerre, wydrant cabinets bes et haut; l'autre bydrant cabinets bes et haut; l'autre borps de legie a un hall entrée par le No 706 rae Ste Anne et contient pallier, quelques six chambres, cuisine, hydrant, osbinets, etc. et perte les Nos 735 à 141 rue Reyale et 706 The Ste Amre.

Le rez-de- has sete est loué à bail jusqu'au
31 soit 1903 \$500 perme, rayable measuellement \$50 per mois, la partie supérioure est lonse \$40 par mois, payable men uellement, faicant un tetal de \$90 par mois pour torte

No 714 RUE STEANNE.

Un certain lot de terre citué dans le Douxieme District de cette vide, dans l'ilet No 59, borné par les rues ste anne, (préans, Bourbon et Rayaie, lequel lot cet déeigé par la lettre B, sur un croquis de D. E. Seghers, voyer daté de la avril 1903, et meaure 42 pieds 10 pou ces 4 lignes de face à la rue Ste Anne. 50 pieds 3 pouves 4 lignes de profondeur. et 44 pieda 3 pouces 4 lignes de protonquer, pieda 3 pouces de largour sur la ligne du foud, ancemble avec les bâtisses et améliorations qui

Les amélierations comprennent une résiden ce à un étage su briques et en bois ayast ha l eur le cété, aussi galerie sur le cété, salon eur le cele, anasi gaierie eur le cole, amon, deux chambres à coucher, célaine, salle à manger, chambre à bain, etc., water works, beux d'alvance, citerne et corridor. Désignés par le No 714 rue Ste Anne. Loue \$20 pa:

Etant la portion la p'us près de la rus Bour

Etant la porticul la plus pres de la rue Four ben de la propriété acquise de J. L. O Esnard et autres par acte pardevant Oscar Drouet, daté avill 26 1886, enregistré au Bureau des Alienations, livre 122, page 867. Alténatione, livre 122, page 867.

Termes et conditions - La moitié en pluscomptant, et la balance à un c-édit-da-un on à
na et deux ans, à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent par au d'iuté-rét du jour de l'acte de veute, garantie par li-m et privilège et hypothèque spéciale de ven-dent, l'acte de vente davant comt nir la clau-se de nen aliénation et vente -aax estimation et clau pour cent peur honoraire d'avocat en ess de poursuite pour enfercer le paiement des billets, et toutes les autres clauses namallas dans les actes de vente : les acquéreurs d'accurer les améliers ions pour le mentant de la portion à crésit e de transférer les polices ou portent des bil.

VENTES A L'ENCAN

lets, et d'assumer de payer en aus du, unix de l'adiudication les saxes de 1908, et de déposer evec l'amontieur dix peur cent du prix au moisent de l'adjudisation de grant direis aux loyers soulement du jour où se passers l'acte de vente.

Actes de vente nardevant Jules F. Meu
nter, neterre, sen frais des Addistrute nimit
que les timbres d'internal revenu.
Jérème Meunier, Charles F. Claiborne,

avcoats. 19 avril—19 26—mai 8 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE. Un demi interet indivis dans la 2 băticae er brique à trois étages No 732 rue Royale.

Entre les rues STE ANNE et L'ALLEE ST ANTOINE, Ensemble avec tout le contenu là dedans. Le tout devant être vendu en bloc. Spocession de Margaret Deeves. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. No t 9.667 Division "D".

AR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J.

Spear Encantent—Bureau No 802 ree
Perdido—MERCREDI, le 27 mai 1903. A
midi il sera vendu a l'enchère publique, à
lour Bureau et Bourse. No 602 rue Perdido.
entre les rues Carondelet et Baronne en vertu
de et conformément à un ordre de l'Hen. W.
B. Bomerville, juge de la Cour Civile de Distriet pour la Parouse d'Orleana, Division D,
da: é le 21 syril 1903 dans l'affaire et dessus La moitié indivise de sous les droits, titres

La moitié indivise de sous les droite, teres et intérête de la succession dans et à un cersain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sy trenveut, et le contenu de ladite bâtisse, lequel dit lot de terre est aitué dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale. I Aliée St Antoine les rues Charties et Ste Anne; le lattest désigna lurie. No 2 ann un nian fait St Antoine for the second state of the second secon late de la company de la compa de Armas anoien notaire en cetto ville, et mesurant d'après ledit plan, vingi qualte (24) pieds de face à la rue Royale aur une prefondeur de quatre vingt un pieds 2 pouces (81) pieds 2 pouces et al. pieds 2 pouces (81) pieds 2 pouces et al. par aohat de la "Poopie a Homestead Association," le ler août 1902, par acte passé pardevant Théo. G. Spitafeden, notaire, enregistré daus le bureau de la bâtisse, lequel est vandu avec la propriété, comprend un grand assortiment d'articles religieux et autres, tels que livrée, crucifix, médailles médailons, articles de première communion, atatuettes, roaires, contenue en métal et autre médailles, les que livrée, crucifix, médailles médailons, articles de première communion, atatuettes, roaires, contenue en métal et autre matériel, cierges de première communion, statuettes, l'empes, chandelles en cirs, chapelets, contenue en métal et autre matériel, cierges de première communion, statuettes feurs, feurs, feurs, feurs, feurs, feurs de bureaux, pertraits de tent genre et d'antres articles trep nombreux à mentionner; le tout d'après l'inventaire enregistré en sour. Le teut devant êire vendu en biec.

Coudtiens—Comptant à l'adjudication.

en nicc. Conditiens—Comptant à l'adjudication. L'acte de vende pardevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquiereur. 26 avril – 26 — mai 3 10 17 24 27

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE. COTTAGES

&IMPLES ET DOUBLES Dans le Sixième Districi. Frank Sharp, Jr., et als, vs Henry Zsiler et al.

No 58,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. enis, danziger & T

DAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—

J. C. Denis, Encanteur—Burean No 134
rue Carondelet.—MARDI. 186 mei 1903,
à midi. a la Bourse ees Propsiétés Fondières,
311 rue Baronne, entre les rocs Gravier et
Union, il sera venda à l'enchere publique en
vertu d'un ingement rendu le 2 janvier 1901,
et signe le 29 janvier 1901, par l'Hon Geo.
H. Théard, juge de la suadite Ceur. Division
a, dans l'affaire di dessus intitulée, la chaprès
décrite propriété à savoir:

10 Deux lots de terre ensemble avec les
bâtiases et ameliorations qui s'y trouvent,
designés per les Nos 5249, 5261, 5255 et
5257 rue Annoxolation, consistant en deux
cottages doubles contenant de chaque cété 3
chambres, citerne, hangar, etc., située dans ité
sixième district de cette ville, dans l'itet No
135, borné par les rues Laurei, Valmont, Annonciation [autreiols Jersey] et Bellecastie, et

135, borné par les rues Laurei, valmont, an nonciation (autreious Jersey) et Belleosatie, et nésignés par les Nor5 et 6 aur un plan de F. Tourne, date le 23 juin 1866; lesdita lets sont contigue et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annencia-

haugar, citerne, etc.

4º Un certain lot de terre ensemble avec

les bâtisees et amé lerations qui a y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'uet borné par les russ Magasine. Jeus. Constance et l'avenue Napoléon, désigné per Contance et lavenue Mapoleon, resigne per la lettre C. ou le No 10, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Magasins, commençant a un point 66 pieds 4 pouces de l'ancoignure de la rue Jens, aur 95 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur. Les amé lorations sons designés par le Bo 4430 rue Magasins sob, designes par le 30 e 450 tes magasine et comprenant un joil cottags simple, retire de la banquette, barrière en ler sur la façade, contenant 5 chambres, citernes, galeries, aan-gar, etc. La maison est bien tapissés. 5º Deux lots de terre, ensemble avec les Deax lots de terra, ensemble avec les batisses et améterations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette vi le, dans l'îlet borné par les rues Water. Constanti-noule. Tchoupitonias et Austerlits, désignés par les Nes II et 12 dudit liet et faisant face a la rue Water, le lot No 12 formant l'excou guure des tues Water et Austernitz; lesdits lots meantant ensemble, plus eu moins, 50 pieds 2 lignes de face à la rue Water, 24 pieds

pieds 2 lignes de race à la rue water, le biens dignes antietéte le plus près de la rue; Constantinople aur 92 pieds 1 ligne de face et prefundeur san la rue Auster-luz. Leedites améliorations sent dési-gnées par les Nos 400, 408 et 410 rue Austeritz, et comprenant un cottage simple et deples le cottage simple comissante. et double; le cottage simple contenant 3 chambres outerne, hangar, etc., le cottage double 3 chambres, etterne, hangar, etc..de chaque côté. Le chemin de fer de ocinture en face sur la rue Wattr. 6º L'eax certains lots de terre ensemble

60 treax certains lots de terre ensemble avec les bâtisess et amétiorations qui a'y trouvent, d'an-le Nixième Diarrict ue cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, uadix. Constance et Jena, d'après le plan dressé par H. M. Rolhausen, daté le 7 iuillet 1841, et désignés par les Nos 21 et 22 et meaurant concurs 30 pieds de face à la rue Cadix aur 150 pieds de profondeur entre lignes paralèles. Les amétierations comprenant un cottage simple designé par le No 715 rue Cadix, contenant à chambres, citerne, hangar. Cadiz, contenant & chambres, citerne, hanger,

ba:ance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquereur; la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par des billets de is querur portant 8 pour cent d'intérêt par an de in éate de la vante jusqu'au paisment final, toutes les clauses usuelles de écurité, et l'acquéreur payant les taxes de 1903; 10 peur cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Robert Legier, no-

VENTES A L'ENCAN

Onorato.

ARMONOR JUDIURATER.

VENTE DU MATTRE COMMISSAIRE. A l'encana la Bourse des Propriétés Foncières.

311 rue Baronue. MARDI, le 5 mai

Ne 12,810—Cour de Circuit des Etats Ums,

District hat de la Louisiade.

Mme Feliciana R. Miles va New South Building and Loan Association.

Mme Feliciana R. Miles vs new South Duited mag and Loan Association.

CONFORMEMENT & et en verta d'un ordre et décret de l'Hon. Chartes Parlange, juge de la Cour des Etsts Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus instulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sar la pétition de Johnston Armatrong, Receveur de la New South Building and Loan Association, idemandant l'autorisation de vendre la proprieté foscière oi après désrute, appaitement à helite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle. Oriéans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre misen évidence et à moi adressé comme maître jecommissaire de faire lesdites ventes, le preséderal à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux oidessus "entionnés:

Premièrament—Un certain lot de terre dens le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyreuse. White et Onsaga, meanrant 47 pieds de face à le rue Dupré, la même largeur dans le fond aur une prefendeur et façade de 90 pieds i ligne sur la rue Lupeyrouse, desquel es deux rues il forme l'encognure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Neuvelle-Oriéans dans l'ilet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industria, désignés comme lets 20 à 26 inclusivement, mesurant ensembles 195 pieds

l'avenue l'aris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26, luclusivement, mesurant ensembles 195 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds Troisièmement—Un certain let de terre

dans le Tro sième District de catte ville, dans l'ilet No 282, berné par les rues Clouet, Monl'ilet No 283, berné par les rues Clouet, Montegut. Bourgogue et Hempart, mesurant 3s pieus de face à la rue Kempart aur une profondeur de 63 pieus 11. poucea et trois lignes entre ligres parallèles désigné comme lot Ne 5, auc un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dass l'étude de A. Chispella, netaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre, dans le Troisième District de celts ville, désignés par les Noc 5, de t. 7 dans l'iret borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathiles étant l'ilet No. 345; le tout désignement yet le plan l'ithegraphie, fait

Menticky was material of the lithegraphic fait par Louis Pilife, voyer is 10 novembre 1874. et annexé à un acte e vente de feu Patrick Irwin a Mmedulle Quautin, pardevant W. J. Irwin a Mme Julie Quantin, pardevant W. J. Castell, ancien not-ire. en cette vi.le, ie 1er mai 1875, iequel dit lot mesure en meatre américaine, d'acrès le dit plan comme «nit. Le iot No 5 meaure 27 pe des de face à la rue Nord Rempart aur une préfondeur entre lignes parallèles de 132 pieda. le lot No 6 meaure 27 pieda de face à la rue Nord hempart, aur 198 pieda, 2 ponces et 6 lignes de profondeur entre lignes arattèlles la lot No 7 menure deur entre lignes paralièles; le lot No 7 meeure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord R-mpart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fondaur une prefondeur de 198

sur la ligue du fondaur une prefondeur de 198 piede 2 pouces et 6 lignes aur la ligue le divisant du let No 6 et 198 piede. 3 pouces et 6 lignes aur la ligne de côté opposée vers la rue Mashide.

Cinquiemement Un certain let de terre dans le quatrième district de cette valle, dans l'îlet No 287. borné par les rues Deuxième, Kemparts, Première et Esratoga, désigné comme let A, aur un plan fait par Edgar t'il é. voyer, daté is 4 mars 1993, d'après ledit plen le let A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et le l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et l'encoignure des rues de la rue Deuxième. la même largeur dans le fond, sur une prefendeur et façade de 111 piede 7 ponces et 6 lignes sur la rue Baratoga. une preiondeur et façade de 111 pieds / pon-ces et 6 lignes sur la rue Suratoga. Sixèmement — Un certain lot de terre éaus le Quastrième District de cette, ville dans 4-liet No 287 porné par les rues Deuxième, Rem-part, Première et Saratoga, désigné comme lot 'B' anr un plan fait par Edgar Phié, voyer, daté le 4 mars 1908, d'après lequel plan, ledit

10. B' est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face de l'intersection des rues Denxième et Saratoga et mesure 30 pieds, 10 pences de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pences et 6 lignes, profondent de l'Al piede, / pentes et o lighte, entre lignes parallèles.

Sepuiemement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième Distrist de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième.

Baronne (anciennement Bacchus), Première ledit. et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigne par le Ne Quatre sur un plan auneze à un acte de vente passe pardepian aunexe a un acte de vente passe parde-vant Théoders Guyol, audien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rus Deuxième sur envison 141 pieds 5 pouese et l'igne de presondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des russ Carondelet et Deuxiè-me.

me.
Huisièmement—Un certa n lot de terre dans

Constance de 53 piede 9 peuces, desquelles rues il forme l'encoignare.
Neuvièmement—Un certain let de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'llet borné par les rues Howard, Milan, Leng (ou Freret) et Marengo, ledit 106 étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis cudit flet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Eudelph M Jung, passé pardevant Félix J. Paig netaire, le 22 septembre 1848, lequel dit let mesurant d'après ledit plan 30 piede de face à la rue Heward sur 150 piede de profesideer. à la rue Heward sur 150 pieds de profondeur, a la rue nuvaria sur l'opision la processar, autre lignos égales et parallèles. Memoranda: Concernant les Propriétés Poncières dans la Nouvelle Oriéane: 1º La propriété ci-desaus premièrement dé-

crite a des améliorations deseus. Lepés comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Da-2º La propriété ci-descus troislèmement décrite a des améliorations dessus, consuce comme 2042 rue N. Remparts.

30 La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connués comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

42 La propriété ci dessus cinquiememen 4º La propriété ci dessus sinquisimentes décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5º La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des amélierations consistant en un cottage double cennu comme Nos 2081-33 rue Deuxième.

6º La propriété ci-dessus saptlèmement

6° La propriété of desens soptièmement décrite a des sméliorations consistent en une vaste residence à deux étages, louée à \$40 par mois.

7º La propriété ci-dessus huitièmement décrite à des amélierations plà-dessus consistantes un cottage double, counu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8º La propriété ci dessus neuvièmement dé-

crite à des améliorations là-doseus consistant en me maiseun comparativement neuve, connue comme le Yo 4 17 rue Howard.

Un tiers ou plus comptant et la balance pavable en un deux es trois ans. démentré par billets à recevoir de l'acquiereur portant buit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endoses en blanc et garantie par hypethèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usunelles peur garantir le pa ement des billets dudit caractère; ladite vente devant être aunoncée une fois ner semaine, bendant cinq semaines, avact crita à des améliorations là-deseus consistant ladité vente nevan ure autourée avant par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux jeureaux coprimée le us régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en angres et l'autre dans la langue française; lesquelles auronces contiendrent que description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheieurs projetées au regiese, o cette affaire, et apécialement a ce décret pour

o cette sfaire, et specialement a ce decret pour plus amples in formations.

Il est de plus ordenné, adjugé et déc été que lesdites ventes deivent être faites ribres et en dehors de toutes réclamaiseme liens et charges d'aucune personne à cette affaire; chacune des dites perrions des propriètes ampleoi oi-dessus abparément deurites devant être-offerte- et venduce nou arfaites devant étre offerte et venduenne, arément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer eu assumer les taxes pour l'aunée 1903 en plus du montant de leurs euchères respectives.

Il cet de plus ordonné, adjugé et cécrété que J L. Onorate soit et est par le présent désigné et mommé nar la Cour comme Maitra

chères respectives. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maitre Commissaire doit enregistrer dans cette affaire, dans cette Cour un import

cela devant être aux dépens de l'acquéreur en des atquéreurs en plus de leurs eschères

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

respectives; et à l'execution du dit acte note respectives; et à l'execution du dit acte nom-ré ou acte de yéate, l'acquéreur ou les acqué-rours deiveux pempièter son ou leurs e unhères en payant ou édivrant au receveur la bais ac-du comptant ou des hillas hyperbeautes du aur a valoir de erla et doit là dessus être mis en a porsession des lieux ains vondus et transférérés et sera investi avec et aura perseccion et louissance de ledite propilété adressée pour être vendue comme entiderment et completement comme ladite New South Brilding and Loan Assoiation ou

see prédécesseurs en tivre tenu ou jouissat de la même, et l'bre et déchargée d'aucune e de la même, et l'bre et déchargés d'aucune et de teuse réclamations, de chaque et touse persenne lequet est intérassé dans ou représenté par aucune persenne à ce precés.

J. L. ONORATO.

Maitre Commissaire.

5 avril -5 12 19 26-mai 3 5

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher

ANNONUE JUDICIAIRE. MARDI, LE 5 MAI 1903.

No 2418 rue Bourgogne. Meanrant 30x127°, 10′, 5′°, dans le district favori comme placement de votre argent où la propriété augmente toujours en vaieur.

Une Résidence Simple en Bois-

Succession de Paul Lusoy. No 69,910-Cour Civile de District - Divi-PAR PETER GALLAGHER, encanterr-

PAR PETER GALLAGHER, escanteur—
No 846 rus Commune— MARDI, is 5 mai
1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foztières No 311 rus Baronne, il sera vendu à
l'enchère publique, en vertu d'un ordre de
l'Hon. John St Paul, juge jue la Cour Civile
de District pour la Paroisse d'Orlèans, daté et
signé le ler avril 1903, et à moi adressé dans
affaire ci-descus intitulés.
Un estrain lot de terre ensemble avec les
bâtisses et amélierations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville,
designé par la lettre A, sur un plan fait par L. tués dans le troisième district de cette ville, designé par la lettre A. sur un plan fait par L. N. Fouché, le 18 mars 1856 et déposé en l'étude de A. Abat, notairs, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne, Dauphins. Mandeville et Bourgegne, et meanmant en mesure américaine, trente pieds de face à la mesure américaine, trente piede de lace a la rue Burgerne aux sent vingt sapt piede dix pouces et inq lignes de profondeur entre li-gnes parallèles. Acquis le 14 mars 18d3 par acte pardevant Jo R. Legler, notaire. Conditions.—Jempiant I acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux freis de l'acquereur. Les taxes pour l'anuée courante devant être assumées par l'aguéreur.

pour l'anuée courante devant être assumées par l'acquéreur. PETER GALLAGHER, Rucanteur, No 846 rue commons. N. B. Un dépôt de dix pour cent devant être (ait au moment de l'adjudication. 3 av=3 5 12 19 26—mai 3 4 5

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE. SUCCESSION

No 70,093-Coar Civile de District peur l

paroisse d'Orléans. AUG. HUARD, Encanteur-DAR AUG. HUARD. Encanteur—Bureau No 121 rue Carvadelat.—Il erra vendu à l'enchère publ que, JEUDI, le 7 mai 1903, à 11 heures s. m., et les jours autvants jusqu'à ce que tous les meubles solent vendus sur les lieux, No 415 rue Norf Remparte, en vertu de et conformément à un ordre de l'Bonerable Frederick D. King, juge de la Cour Civ...e de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. portant la date du virgtième jour de mars 1903, cans l'affaire de le succession ci dessus: Les effets mouliers consistent en jestiferie, diamants, argenterie, montres en or, différen tes monnaies, coffre fort en fer, ivres, pierres tombales, une grande quantité de marbres, camion pour marbres, outils, charrette, aniky, buggy avec couverture en outr, buggy ouvert, charrette a bascule, quatre ieux de harnais, seile, bibliothèque, mirrir, tables de leux, selle, intincheduc. Mirrit. Lottes un iesa, gravares, finits de chasse, cannevette à liqueurs, caraffes etc., portraite, peintures, tacces à railonge, service à diner en percelaine, membles, etc., et plusieurs autres articles trep.nombreux à énumérer, d'après l'inventaire auregiatre.

Conditions-Comptant. AUG. HUARD,
Encantour indépendant.
26 avril –26 30 mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE. Buccession de Florville Foy."

No 70,093—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. DAR AUG. HU . RD. Encanteur-Bureau No 121 rue Carondelat -- Il sera ven lu a l'enchère pub i que le LUNDI, 11 mei 1903. l'enchère pub i que' le LUNDI, 11 mai 1903.

à 11 heures a. m., sur les lisua, No 2731 rue

Dum ine, près de la rue Broad.

En vertu de et confermèment à un ordre
de l'Honorable Frederick D. King, juge de la
Division B pertant la date du vingtième jour
de mare 1903, dans ladite succession, les
effats mobiliers, meubles, charrette, etc.,
d'après l'inventaire enregistré.

Conditions.—Comptant.

AUG. HUARD,

Encantour indépendant.

26 av...26 - mai 3 7 11

26 av-26 - mai 3 7 11

Stroudback& Stern.

Stroudback& Stern.

Annonce Judiciare.

Buccession de A. MERCADAL.

No 69.799—Courcivile de District pour la paroiace d'Orléens, Divivision E.

L. Stern. Encanteur.—LUNDI. 11 mai. 1903. A 11 houres a. m. il sers vend a la signe du ble en bels a la piede de la figure du ford. Le de tre est désigne de la piede et l'arge et d'orléens, Divivision E.

L. Stern. Encanteur.—LUNDI. 11 mai. 1903. A 11 houres a. m. il sers vend a l'alge de corr signé le 29 avril 1993, par l'Hon. George H. Thèsrd, juge de in Courcivile de District pour la partiesse d'Orléens, Division E.

A. Mercadal dans en vertu d'un ordre de corr signé le 29 avril 1993, par l'Hon. George H. Thèsrd, juge de la Courcivile de District pour la partiesse d'Orléens, Division E. dans la Bătisse. Denègre, faisant face a l'alfende verture de l'arge de l'arge de la forde au l'aintimilée et numéretée:

Tout le contenu de la buvette dans la Bâtisse. Denègre, faisant face a l'alfende de Vertices, inclusant les marchandiaes verture de marchandiaes de la buvette pour le terme non expiré du bail an et incluant le 30 septembre 1908, sur leque; jour le bail exoure sans dioit on privilège de resenvellement, l'acquiser profondeur de l'appende de la buvette pour le terme non expiré du bail an et incluant le 30 septembre 1908, sur leque; jour le bail exoure sans dioit on privilège de resenvellement, l'acquiser la resenve l'avent de l'appende de la promettant de payer le loyer de 890 par mois jueque; jour le bail exoure sans dioit on privilège de resenvellement, l'acquiser le rice l'appende de la promettant de payer le loyer de 890 par mois jueque; jour le bail exoure sans dioit on privilège de resenve l'expiration du bail.

Le tont devant être vend en bloe au plus haut enchriseeur pour du comptiant.

Denègre, Blait à Denègre, avocata.

Denègre, Blait à Cour avocata.

Denègre, Blait à Denègre, avocata.

Denègre, Blait à Cour de la co piré du bail au et incluant le 30 septembre 1908, sur leque! jour le bail expire saux dioit ou privilège de remeuvellement, l'acquareur assumant et promettant de payer le loyer de 390 par moisjusqu's l'expiration du bail. Le tout devant étre vendu en bloc au plas haut euchériaseur pour du comptant. Denègre, Blair & Denègre, avocats. 30 aviil—30—mai 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE. SUCCESSION DE BRYAN DAŁY.

No 70 309-Cour Civile de District, Diviwente ne revant stre obligatoire et pariste à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur un les acquéreurs devant payor eu assumer les tanses pour l'aumée 1903 en plus du montant de leurs enchéses respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J L (norate soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maitre Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faire; et il est ordonnée de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété a vendre au jour fixé par luitue et manétroie.

Une certaine portion de terre, avec les bâtises qui s'y trouvent aituée dans le quatrième district de cette ville, dars l'inté barné par les rues Et anire à la requété du receveur, et de procéder avec la même à n'importe quel jour auquei il pourrait être ajourné et de requérir-de l'embérieseur ou des enchérisseurs heureoux le palement immédiat à Johnston Armatreng receveur, au comptant ou par chêque certifié à l'erdre du receveur au montant égal à dix pour cont de leurs en chères respectives. PAR STROUDBACK & STERN-LAmard oummençant à une distance de quarante sept p eds et deux lignes de l'encolgaure des rues its André et annonciation, et meeurant dix-s-pi pieds de face à la rue Et André, seize pieds 11 pences -t six lignes de larseur dans le fend, sur cent vingt six pieds, huit pouces et six lignes de profonfeur sur la ligne de câté le plus près de la rue Annouciation, cent vingt sest pieds six pouces de profondeur sur l'autre ligne de câté le plus près de la rue Chionage. Chinnews. de la vente ou des ventes, et sur la coufirma-tion de cela, ledit recevent devra exécuter un acte ou des sores de vente de ladite propriété à l'acquérent ou aux acquéreurs pardevant un netaire public : fiment qualité en cette ville. Conditions .- Comptant et l'acquereur sesumant les taxes de 1903, et faisant ud dépot e mantant de 10 pour cent au moment de l'adà l'acquéreur ou aux acquéreurs pardevant un pudication.

notaire public : nueut qualifié en cette ville.

L'acte de vente pardevant le netaire devant devant être commé par l'encanteur aux frais de l'ac-

S mai - 3 10 17 24 31-juin 4

VENTES A L'ENCAN.

----:o:----

VENTE EN PARTAGE

Résidence et Magasin en briques à deux étager, Avenue Louisiana et la rue Tchou-

pitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Leuisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offront une grande occasion pour spéculation et placements profi-

Cotinges Simples et Doubles et Lois à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligibiement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co. James Wilson, individuellement et comme administrateur.

George Wilson et als. No 63,648-Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

DAR MACON & KBRNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI.—1e 26 mai 1993, à midit, à la Bourne des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera venda à l'enchère -31 rue baronne, il sera venda à l'enchète unblique eu verta d'un jagement rendu 'e 2 juiu et sign 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la sna-dite cour Division D.dane l'affaire où-deasus intitulée la prepriété oi-après décrite, à savoir:

Actions: Le certificat No 1278 pour trois actions dans le fonds ospital de la Sun Insurance Company de la Notivelle-Oriéans, à la valeur au pair de cent dollars par action. Propriétés Fencières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3338 rue Tohoupiteulas, au coin and est de l'avenne Louisians, contenaut magasin et entrepôt aur le rez dechaus-ée et plusieurs entrepot sur le rez ue consis-se et pitateurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les hâtisses et amé torations, sisue dans l'ancien Faubourg Plaiseance, dans l'an-cienne Paroisse de Jefferson, dans set Etat, maintonant dans le Sixième District de cette maintonant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benfamit Buisson, voyer, daté le 8 sont 1837. déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la la raroisse de Jefferson; lequal dit lot formant l'encongnure de la rue Tonoupito las (ancien nement Levée) et de l'avenne Louisiana (an cien Grand Cours de Witz) et mésurant 33 piede, l pouce de face à la rue Tohousitoulas (antrefois Levée) aut 200 piede, plus en moins de profondeur et facede sur l'avenue Louisiana et s'étendant au flauve Mississipi, ememble avec tous les froîts de bêvure et de terre rap na et s'étendant au fleuve Mississipi, ensemble avec tous les droits de bâturs et de terre rap-portée à l'avennt. é ant aitué dans l'ilet com-pris entre la dite rue Tcheupitou as [autrefois Levée] et l'avenne Louisiana [autrefois Grand Cours de Wiltz] et la ru. Toledan et le fieuve Missisipi. Cette propriété est à la léla.du.aya... rème de quai de la ville. contigu au "ferry" de l'avenne Louisians, et juste aude-sus u ma-gnifique "a aitème terminal des Docks Sirvi avanne Louisiana, et juste aude-ma u magnifique a stème terminal des Do-kas Stuyvesant'—effvant ainsi une occasien poor la apéculation ou e placement rarement offerte et ne pouvant se trouver quand cette prepriété aura été vendue Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété son maintenant peaséés par pour te propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en per-pectives par la Commission du "Doch" assurera de tels avantages à la façade du fleuve; lesquels conduirout à la hause curtaine des propriétés aituées là—desaus

dessus. Denzièmemenent—Onze lots de terre en semble avec les bâtisses et ameiliorations qui sy frouvent, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'itst désigné par le No municipal 65; born's par les russ Chippewa, St. Améré, Ste. Marie et St. Thomas autrefois Fulton), désignée par les Noc. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sor un plan de subdivision par H. W. W. Keynolds, ing-nieur civil 's voyer, daté le 10 mai 1960, annezé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit apécialement et devant être vendu comme suit: être vendu comme suit:

1º 1 e cottage deub e en bois à un é-age.
Nos 638 et 642 rue sue Marie à l'anco guare

Nos 55 et de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque colé. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'en terre est désigné par le No 23 formant l'en-ceignure des rues Sie Marie et Chippewa, et meaurant d'après le dit plan 30 pieds 11 pou-ces de face à la rue 8 te Marie ant une profon-deur et façade sur la rue Chippewade 124 piede et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué an taux de \$240 par an.

ligoes de largeur aur la lighe du 1916. Loue au taux de \$240 par au.

2º Le cottage uoutle en bois à un étage, re-iré de la banquette. Nos 634 et 636 rue 5te Marie, contenant 6 chambres, gaieries, bangar et citerne de chaque côté. Le lot de set designe per le No 24 contigu audit term est désigné per le Ne 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 piede 5 pouces et 4 lignes de face a la rue Ste Marie aur une profondeur de 124 piede et 2 lugnes, et 31 piede 6 pences et 4 lignes de largeur aur a ligne du fond. Loué au taux de

#240 par an.

3º Le cottage double en bois à un étage,
retiré de la banquette. Nes 630 et 632 une
fre Marie, contenant 6 chambres, galeries,
hangar et citernes de chaque côté. Le lot de

sartia ligna de côde vece la rue 31 Andrés le separant du los Na 21 sur l'autre ligna de côde rue d'année première profosiour de 110 piece de côde inte première profosiour de 110 piece de côde inte première profosiour de 110 piece de côde inte première profosiour de 110 piece de côde interpretation de 5 piece 1 pour est d'interpretation de 6 piece 1 pour est au l'interpretation de 6 piece 1 pour est au l'interpret

VENTES A L'ENCAN-

arrière uns distance de 44 1/2 picds, plus eu moins, commune à ce lot et au lot contign No 18 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 19). Locé au tenx de \$192 par su.

partient à es los No 19). Loué au tent de \$192 par au.

9° Le cottage écuble en bois à un étage Non1934 et 1936 rue Chippewa, contenant 4
chambres subines et curerre de chaque cété-Lelot de tarre au téaigné par le Mà 18 touture
au lot No 17 et me-urant d'après ledit plan 31
pieds, 11 pouce de face à la ne Chippewa 32
pieds 1 pouce et a lignes de largeur dans le
fond, sur 110 pieds et 1 peuce de profesdeur,
ent-emble avec l'usage d'une allée de chaque
côté du dit lot de 3 pieds de largeur et a étendant en arrière une distance de 44 112 pieds
plus ou moins (1 112 pieds de chaque des de communes appartement à ce let). Loué
au aux de \$192 par an.

10° Le cottage double en bois à un étage,
les 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant
3 chambres, cabinet et clierné se chaque cêté.
Le lot de terre est désigné par le No 17, cen
tign au lot No 16, et mestrant d'après ledit
plan S3 pieds et 7 liques de race à la rue
Ghippewa, 32 pieds 8 pouces et 4 lignes
de largeur dans le fond sur une prefondeur de
110 pieds et 1 pouce, ensemble avec l'usage

al argent dans le longe, ensemble avec l'assige d'une allée commune de 3 pieds de largeuret s'étendant en arrière une distance de 44 lui pieds,pius en moins, sur chaque côte dudit lui (i l'2 pied de laqueile allée commune appar-tenanta ce lot]. Loué au taux de \$192 par an 11° Le cottage doub e en bois à un étage

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 1942 et 1944 rue Chippewa, a l'eacoignure N E de la rue St André, centenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque cété. Le lot de terre est désigné par le No 16 et formant l'encogaure des rues Chippewa et St andré, et mesurant d'après ledit plan 20 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa, 20 pieds, 3 pences et é lignes de largeur dawa le fond aur 110 pieds 1 peuce de profondeur et façade à la rue St André, ensemble avec l'usage, d'une aliée de 3 pieds de largeur, a econdant en arrière une dis-Ingues de largeur daws le fond sur 110 piède.

I pouce de profondeur et façade à la rue Si
Audré, ensemble avec l'usage, d'une sliée de 3
piedic largeur, a étendant en arrière une distauce de 44 1/2 pieds, dus ou moils, [1 1/2 pied de laquelle dite allée appartenant a ce le la depuis de laquelle dite allée appartenant a ce le procés pour forcer la collection des bibles, lot, commune audit let et au lot centigu. No pied de laquelle dite allée appartenant à ce oct. commune audit let se au let ceeningu. Mu 17]. Loué au téux de \$192 par au.
Troisièmement — 10 de tauns lots de terre, ensembre avec toutes les bâtieses et amétiora tions qui s'y trouvent situés dans le Quatrie me District de certe ville dans l'ilet No 71, me District de certe ville dans l'ilet No 71, compris entre les rues St André, Chippewa, Amonociation et Ste Mary, designés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, subdivision faite par H. W. W. Reynelds, ingénieur civil et voyer daté le 10 mai 1940, deuits comme suit et so répétés séparément.

1º Les lots 9 et 10 sent configue et mesurent d'après ledit plan chacun 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, in même larger au la ligne du fond aux nun aradiodant genr sur la ligne du fond, aur une preloudeur de 127 piede 10 pouces et 6 lignes estr lignes parallèles. Le lot No 9 formant l'en corgnure des rues St André et Chippews.

congnure des rass St André et Chippews.

2º Le let No 11 mesurant 30 pieds 8 peuces et 6 lignes de face à la rue Chi-pews
(comivengant aux point 127 pieds 10 pouces
et 6 lignes de distance de l'emodignure des
rues Chippews et St André) 38 p eds 11
pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur
une profondeur de 131 meds 10 peuces et 6
lignes sur la ligne de division du lot No 12
et une profondeur de 131 pieds 11 pouces et
2 liques aur la ligne de division du lot No 12
et une profondeur de 131 pieds 11 pouces et
12 et 13 sont contigus et mesu ant d'aprèc
ledit plan chacan. 30 pieds 8 peuces et 6 lignes
de face à la rue Chippews, 29 pieds 11 pouces
et 8 lignes de largeur dans le fond, sur les
profoudeure suivantes, à savo r. Le lot No 12
a une professione et 8 la piezs et 6 a tine professional relations of the second of lignes sur la lighe de division du lot No 1 et 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profesdeur eur la ligne de division du let No 13. Le lot No 13 a une prefendeur de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposée. No 13 a une prefundent de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposés.

3º Le cotrage double en bois à un étage Nos 712 et 716 rue Sie Marie, reviré de la bauquett: et contenant à chambres, cabinet et citerne de chaque obté. Le lot de terre sei désigné parle No 15 et mesurent d'après lédit plan 3d pieds 8 pouces et 5 lignes de face la large sie Marie, la même largeur sur la ligadi fond sur une profundeur de 147 piede 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Loue au taux de \$416 par au 4º Le cottage double en bois à un etage Nos 726 et 726 res Sie Marie contenant 3 chambres, estimate de tentre de consent 3 chambres, estimate de tentre de consent 3 chambres, estimate de tentre de consent 3 chambres, estimate de la même la geur aux ai ligue du find sur une profundeur entre lignes agaies et parallèles de 127 pieds. 10 pouces et 6 lignes, ensemble avec le doit à lus-god une aliés de 3 piede de largeur et s'étendant en arriété de la rue Ste Marie a une distance de 35 pieds, pius ou moins commune

distance de 35 pieds, pius on moins commune a ce lot et an lot coutigu. No 17 (1 1/4 pied 50 Le cottage double en bois à un étage Nos 730 et 732 rue Ste-Maris, contenant s'chambres, cabinet et cuerne de chaque côté. Le jot de terre est désigné par le Ne 17 et mesurant d'apres iedit pian 31 plede 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Maris (commençant à un point de 63 piede 41 pouces et 3 lignes de diasance de l'encouguare des rues Ste Maris et Annenciation), la mêma largeur sur la ligne du fond, est une profinacion entre lignes égales et paralleles de 127 meils 10 pouces et 6 lignes ensemble aves dent entre lignes égaira et paralièles de 127 ptella 10 pouces et 6 lignes ensemble avec l'unage d'une atlée de 3 ptede de targast, inisant face à la rus ate Marie et s'étendaut en arrière une distance de 35 ptede, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contagn Ne 16 (1 1/2 piede de ladite allée commune appar tenant à ce lot). Loué au taux de \$194 par an.

60 Le cotage double en bels a un étage neut 3 chambres, cabinet et cité ne de chaque cété, et ant le côté inférieur une grande en trée pear warens. Le lot de terre, est des gué

ceie, et sur le cole inferieur une grande en trée pour wagens. Le loi de terre-est des gué-par le No 18 et mesure d'après ledit plan 45 pieda 1 pouce et 3 lignes de Isce à la rue An-meacia:ios [commerçant à un point 127 pieda 10 pouces et 6 lignes de l'auceignure des rue-Annonoisties et Ste Marie! 49 pieda 10 Amonotation of Ste Marie; as peed to source de largrur enris ligne de fond sur une profondeur de 127 pteus 10 pouces et n lignes sur la ligne de cété la plus prés de la rue Ste Marie, et ene profondeur de 127 pteus 11 pouces et d'ingues aur la ligne de division du let No 19, ensemblé avec e droit d'usage

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan Macon&Kernaghan Macon&Kernaghan

tion, retiré de la banquette et contenant d'ambres et citern-de chaque cété. Le lot de terre est situé dans le Quatrième dis-rot de cette ville dans l'ilet borné par les rues Anmonoiation. Et André, Joséphine et Lau.ei, désigné comme lot No 1 sur un plan dudit let ét autres, amoné à un acte en l'étude de G. E. Striuger ancien notairs en autre ville daté le Hiringer, ancien notaire en cette ville daté l 30 pieda de face à la dite rue Annonciati

30 pieds de face à la dite rue Annonciation sur 100 meils de prefendeur et 29 pieds. 8 pouces de largeur dans le fond. Loué au tems de \$144 par an.

Sixième ment —Un lot de terre avec tentes les bâtimes et améliorasi pie qui s'y treuvent, étant une bâtimes a deux étazes en bois No 43ú rue Joséphine, situé dans le Quatrième loistrict de cette ville, désigné comme lot Ne 2 mas l'itet borné par les rues Jeséphins. Tchompitoulas (ancienmement Hegysile Levée), et Rousseau, et l'avesus Jackson, (ancienmement 20 pieds 9 peces et 2 ligues de face à la rue Jeséphine entre les rues Tohompitoules et Rousseau et s'étendant en crofendeur les et Rousseau et s'étendant en crofendeur à la rue Jeséphine entre les rues Tohoupitou-les et Rousseau et s'étendant en crofendeur entre lignes paralièles 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, comme il est démontré aur un plan de C. F. Zimple. voyer, is 80 mars 1833 et annexé à un transfort fait par les syndics de St. Fort Dussuau; en faveur de L. Lelou, pardevant Leule Ferand, ascissa notaire en cette ville, le - juillet 1-435 Teures les propriétés oi-deseus sont dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans cette classe qui paie le plus aur les mou tants p'acée. Le petit capitaliste trouvers us tout l'ess ntiel désirable. Les lots a bâtir sont parmi les quelques une qui reatent es tion.
Termes et Conditions—Un tiers on pins comptant à l'option des acquéreurs, la be-lance en en crédit de 1 ou I et 2 ans pour des biliets at égialement garantie par hypothètue

suries et les poinces transférées au porteur ou porteurs des biliets. L'acte de verte devant contenir toutes les clausse usuelles et coutumbres de sécurité et les anquêrents devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 audessus et en plue du prix de l'adjedi-cation. 10 pour ceut apprix de richs sation. 10 pour ceut comptant du pris d'a hat-era requis des acquéreurs au moment de la vente de la vente.

Acto de vente pardevant N. B. Triet no-taires aux frais es acquéreurs.

J. B. Rosser, avo at pour le pinignant. J. B. Rosser, avo at pour le plaignant.

Jee Brower avocat sont les d'innieurs.

13 av. 19 26 - mai 3 16 17 24 28

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE. No 2031 RUE OBLEANS entre les rues Prieur et Johnson.
borné par la rue Ste Anne.

Dans la succession de Mary Ward, veuve de Jean Gasesgne.

No 70,251 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C

BAR FITZPATRICK & LAMBERT—W.

H. Fitzpatrick, encasteur — Bureau No 824 rue Commune—MARDI, le 26 mai 1903, a midi, à la Bourse des Fropriétés Foncières. No 311 rue Baronne il sers vendu coeformément a un ordre de l'Hos John St-Paul, juge de la Coar Civile de Histrict pour la paroisse d'Orléans. Division C, rendu et signé en cour cuverte le 20 avril 1943, pour le compte de l'affaire di dessus inutaiée et numéroée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un lot de ter e ensemble avec les bátisses et les amétierations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxjème District de cette ville, déagué par le No 3 de l'ilet 21 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Prieur et Johnsos, aur un plan No 142 parmi les régistres de Theo. Guyol, ancieu notaire, lequel let mesure en meatre améticaine 25 pieds 9 ponece et 6 lignes de feire à la rue Orléans, sur 75 pieds de royon dans le fond. Les amétierations consistant en un cottage aimple jeontenant 2 chambres, et dépendence dans le fond contenant une grande chambre.

Coudétions — Un tiers on plus comptant.

Conditions -- Un tiers on plus complex un el deux ans de la date de ladjudicación, avec 7 pour ceut d'intérêt par an de la date pasqu'au palement, garantis par hypechèque et privilège de vendeur sur ladite proprieté. Les taxes de 1963 devant être assumées Los taxes de 1943 devant être asammoses par l'asquéreur as dossus et en plus du prix de l'adjudication l'acre de vente devant contenir la cause de 5 pour cent honoraires d'asvorat en cas de procés, le transfert d'assurauce, etc. 10 pour cent de dépôt devant être fait au mo ment de la vente. L'acte de vente incluant Detroited in vente. Date white vente is termined to the less timbres du revenu pardevant F. J. Devfous, notaire, aux frais de l'acquereur.

24 av. 24 25 26...mai 3 10 17 24 26

J. A. Reinach.

AMNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE VACANTE DE VALEUR A Alger, dans le Cinquième District de cette
Vilie.
Succession de Michael J. Barrett, No 69,795.
LDAR JACUR A. REINACH, encanteur
Bureau No 636 Allée Commerciale. DAR JACOR A. REINACH. encanter—
JEUDI, le 7 mai 1903, a midi, à la
Beurse des Propriétés Fencières, en vertu
d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King. 1929 de
la Coor Civile de District pour la parciase
d'Orieans, Division B. daté et signé
le 2 av il 1903, pour le
compte de la succession de Michael
J. Barrett, il sera vendu à l'enchère publi-

que:
1º Denz certains lots de terrasmassable avec tous les droits, voies et dépendances située dans le fanbourg Buvergé, cinquième district de cette ville, sur la rive droite du deuve, désignés comme lots reuf et dix de l'i.et No vingt deux (22), maintenant Ne six comprisente les rues Bouny. Alix et Powder, et l'avenue Pelican, sutrefois rue Peter meurant ne compand de foca à l'avenue Pelican. l'aven se Pelican, sutrefois rue Peter mecurant chaeun trante pieda de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieda de prefendeur entre lignes paral·èles, le lot Me dix rermant l'encot gnure de la rue flouny et de l'avenue Pelican, Leedita lets forent acquis par achat le 7 acht 1875 livre 104, folis 804.

2º Treis certains lets de terre ensemble avec teus les droits, veles et privilèges, autuen dans le cinquième district de cette ville, désignée comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'ilet No cent soixante dix neuf, lequei cet compris entre les rues Newton, Diana, cautre-

comprise entre les rues Newton, Diana, (autre-fois Decatur, Believi'e, antrefois Chestrut, et Vailette. Les lots Nos trois et que tre mens-surant chacan tiente deux pieds srole po ese de face a la rue Believille (autrejois Chestrut) on race are the necessite justicions the armini-eur une profondeur de cent vingipide cua-cun: le lot Noving a la mêne fegade a la rue-Bellevilte, aur une profondeur de cent trente esprinche six pouc-set arlignes. Acquis par-achat le 15 janvier 1893. Livre (10 foito